



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/11

Reçu en Préfecture le : 29/09/11
CERTIFIÉ EXACT.

Séance du lundi 26 septembre 2011
D-2011/487

Aujourd'hui 26 septembre 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Nicole SAINT ORICE

Bail emphytéotique avec la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la réalisation du nouveau stade. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 31 mai 2010, la Ville de Bordeaux a décidé la réalisation d'un nouveau stade moderne, fonctionnel et plus performant aussi bien pour les sportifs que pour le public ou les médias, disposant de capacité et d'accueil adaptés aux compétitions de haut niveau tant en matière de football que de rugby.

Ce nouveau stade permettra notamment d'accueillir certaines rencontres de l'EURO 2016 organisées en France.

La réalisation de cet équipement se fera dans le cadre d'un contrat de partenariat.

Conformément au Protocole d'accord relatif à la réalisation du « Nouveau stade », en date du 16 décembre 2010, et liant la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux, il est proposé que la Ville de Bordeaux conclut avec la Communauté Urbaine de Bordeaux un bail emphytéotique de longue durée sur le terrain concerné d'une surface d'environ 130 000 m².

Ce bail sera assorti des conditions essentielles suivantes :

- En application du dispositif de politique foncière adopté par délibération du Conseil de communauté du 22 Juin 2007 et plus particulièrement des modalités d'intervention en partenariat avec les communes, ce bail pourrait s'opérer à hauteur de 75% de la valeur fixée par France Domaine le 20 Juin 2011. Dans ce cas précis les terrains communautaires ont fait l'objet d'une évaluation pour une valeur initiale de 1.5 € le m² par an. Ces derniers seraient donc donnés à bail pour une durée de 34 ans moyennant une redevance annuelle fixée à 1.125 euros par m², indexée sur un indice reflétant l'évolution des fermages. A noter qu'il est d'usage de ne pas appliquer de redevance sur les surfaces en eaux (Jallère). Ne seront donc pas soumises à redevance les parcelles TY3 et TX 4, soit environ 10 000 m²;

- La Communauté urbaine s'engage à prendre à sa charge la dépollution des sols, si elle s'avère nécessaire, à la réalisation du projet du « Nouveau stade ».

A l'expiration du bail, soit au terme convenu, soit par anticipation, l'ouvrage deviendra la propriété du bailleur gratuitement et sans indemnité, la ville conservant toutefois la possibilité d'acquérir l'équipement.

En conséquence, il vous est proposé :

- de décider

- de conclure avec la CUB un bail emphytéotique d'une durée de 34 ans moyennant une redevance de 1,125 € du m² par an révisable,
 - d'ouvrir au budget la dépense correspondante,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique à intervenir avec la CUB et tout document afférent à cette opération.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN